

Risques et vulnérabilités environnementales et sociales

Risks and social and environmental vulnerabilities

Florence RUDOLF*

Introduction

Ce n'est que récemment que les travaux en sciences sociales consacrés aux risques et aux formes de vulnérabilité psychiques, sociales et écologiques ont explicitement convergé**. Plus précisément, la vulnérabilité vient seulement de trouver reconnaissance au même titre que le risque dans les études qui portent sur les « conséquences non intentionnelles » de la modernité. Si cette situation varie d'une discipline à l'autre, qu'elle vaut apparemment moins pour la géographie que pour la sociologie, le dégagement de programmes de recherches interdisciplinaires date des années 2000 en France [Becerra, Peltier, 2009, p. 6 ; Gilbert, 2009, p. 24, 29-30 et 38 ; Pigeon, 2009, p. 53]. Rétrospectivement, on peut s'étonner de ce que ces deux versants d'un même phénomène – celui des incertitudes qui pèsent sur l'avenir –, n'aient pas trouvé à se rencontrer plus tôt. Je tente d'éclairer cette cécité relative à partir d'un retour sur la sociologie du risque et de la vulnérabilité telle qu'elle s'est développée au cours des années 1980. Selon cette perspective, les risques et les vulnérabilités auxquels des territoires et des populations sont exposés relèvent du développement propre aux sociétés engagées dans des processus de modernisation. Ils sont les témoins des pièges et des effets de capture que ces sociétés se tendent à elles-mêmes. Ce retour est l'occasion d'appréhender plus sereinement les situations auxquelles les femmes et les hommes et finalement l'ensemble de la population peuvent être confrontés à chaque fois qu'il est question d'innovations culturelles, sociales et techniques, même en leur absence. Ces cas de conscience ont trait, pour le dire vite, à la pondération entre différents enjeux dans l'effectuation d'une tâche, à l'énonciation d'une règle de conduite pour soi ou pour autrui, à la conduite d'un projet... Ce type de conflit cognitif et normatif est susceptible de se manifester toutes les fois que la question de la conciliation de différents objectifs, du

respect de valeurs distinctes – éviter par exemple des formes de discriminations sociales, veiller à l'intégrité d'un environnement au sens élargi d'un milieu de vie, assurer la sécurité et le bien-être de la population, améliorer l'état sanitaire de cette dernière, stimuler la créativité et la production culturelle, etc. – se pose. En dépit d'une convergence apparente à laquelle une appropriation rapide du développement durable peut laisser croire, l'harmonisation de l'aspiration à un bien-être, en général, et à la « soutenabilité » écologique, sociale et économique, en particulier, n'est pas une tâche aisée dans sa mise en œuvre concrète et pratique. Ces orientations et bien d'autres entrent plus qu'il n'y paraît en tension, ainsi qu'en témoignent les collectivités et les territoires qui se prennent au jeu et au mot du développement durable. C'est ce constat déroutant et un peu agaçant selon lequel les meilleures intentions ne sont pas nécessairement congruentes qui justifie ma participation à ce symposium. La déconstruction sociologique est une manière de prendre à bras le corps cet embarras et c'est cette expérience que je souhaite partager à travers le présent texte.

1. Risques et vulnérabilités : une prédéfinition en guise d'introduction à une sociologie des risques et des vulnérabilités

D'une recherche bibliographique générale, toutes disciplines confondues, il ressort que les risques sont volontiers définis comme des aléas associés à une probabilité [Fabiani, Theys, 1987 ; Godard, Henry, Lagadec, Michel-Kerjan, 2002 ; Becerra, Peltier, 2009]***. Il s'avère, par ailleurs, que les risques, dans leur acception actuelle, renvoient plus volontiers à des menaces qu'à la chance ou à une bonne fortune. Il n'en a pas été toujours ainsi : dans le contexte des

* Professeure des universités, Insa de Strasbourg, Architecture Morphologie/Morphogenèse Urbaine et Projets, (Amup, JE 2471) florence.rudolf@insa-strasbourg.fr

** Toutes proportions gardées, on peut se risquer à dire que les formes de vulnérabilité sont au risque ce que l'environnement signifie dans une perspective systémique : la face cachée de la structuration d'un système.

*** On verra par la suite ce que l'investissement d'un regard sociologique apporte en plus à cette définition générale.

expéditions maritimes dans lequel la notion a vu le jour, les risques étaient volontiers associés à des promesses de nouveaux marchés, soit à d'éventuels gains [Bernstein, 1998]. Ce retournement de situation est emblématique de l'adoption d'un autre point de vue sur la modernité par les « Modernes » : il est révélateur d'une inflexion de la modernité qualifiée de modernité avancée ou réflexive [Beck, 1986 ; Giddens, 1990, 1994]. Cette inflexion du régime de la modernité est volontiers interprétée en rapport aux accidents technologiques qui rythment l'actualité des années 1980 et en référence à la tonalité des discours que la modernité tient sur elle-même. Elle justifie, selon cette lecture, le succès des études consacrées aux pannes et aux « ratés » du progrès à la fin du xx^e siècle. Parallèlement à cette lecture qui privilégie une approche compréhensive des risques, au sens d'une analyse des significations que prennent ces situations et d'une restitution des contextes dans lesquels ces dernières s'imposent, des approches plus opérationnelles ont également vu le jour. L'étude des risques s'est orientée, par conséquent, selon deux grandes directions : d'une part, des travaux inspirés de la philosophie sociale qui approfondissent, à travers cette notion, l'inflexion des univers de légitimation de la modernité et, d'autre part, des travaux plus appliqués, suscités par des « demandes sociales » à chaud ou à froid, c'est-à-dire en situations de crise ou consécutivement à ces dernières dans le cadre de conception de politiques de prévention et d'encadrement des innovations scientifiques et techniques, par exemple.

La vulnérabilité, quant à elle, n'est pas arrimée, en sociologie en tous cas, à un *corpus* aussi fourni que la notion de risque. En l'état actuel, on peut se mettre d'accord pour dire qu'elle rend compte des contextes de réception des aléas auxquels les risques s'intéressent*. Elle signale, de la sorte, que l'ampleur d'un dégât est non seulement fonction d'un contexte de réception, mais que certains aléas ont statistiquement plus de chances de toucher certaines catégories de la population que d'autres, à se produire en certains lieux plutôt qu'en d'autres. Elle met l'accent, en bref, sur la distribution territoriale des risques. Cette préférence pour certains territoires et populations peut être l'effet d'aménagements et d'équipements spécifiques ainsi que de formes de socialisation. Vivre à proximité d'une route, d'un site industriel, voire d'une installation classée, travailler dans certains secteurs plutôt que d'autres, etc., constituent des facteurs aggravants quant à la survenue de certains aléas, en d'autres mots quant à la probabilité d'être exposé à certains risques. Pour le dire de manière brutale, la

précarité économique et sociale prédispose à des accidents et des pathologies d'un autre type que l'aisance économique et sociale. Cette proposition qui peut être rassemblée dans la formule suivante : « À chaque mode de vie ses risques » peut-elle justifier, en vertu de l'argument selon lequel personne n'échappe *in fine* à des risques**, une relative bonne conscience ? Un tel raisonnement*** procède bien évidemment d'un raccourci intolérable qu'un retour de trois décennies de recherches sociologiques sur ces questions peut permettre de déconstruire.

2. Société du risque, société vulnérable : l'affirmation d'un nouveau regard sur la modernité

On peut considérer que le concept de risque entre progressivement dans l'imaginaire sociologique dans les années 1980 à travers un certain nombre de publications. Parmi ces dernières, le public de langue française a certainement à l'esprit l'ouvrage de Patrick Lagadec *La civilisation du risque*, relayé assez rapidement par l'ouvrage coordonné par Jean-Louis Fabiani et Jacques Theys, en 1987, qui s'intitule *La société vulnérable*, puis par les travaux de Denis Duclos, dont *La peur et le savoir. La société face à la science, la technique et leurs dangers* [Duclos, 1989]. On remarquera, au passage, qu'en trois titres seulement, on a affaire à la mobilisation de notions très différentes comme celles de risque, de vulnérabilité et de dangers. Par ailleurs, seul le livre de Fabiani et Theys associe les notions de vulnérabilité et de risque. Cette association ne fait malheureusement pas l'objet d'une exploration fouillée dans un ouvrage qui se présente comme un recueil d'articles d'horizons disciplinaires divers. S'il dresse un panorama intéressant de la recherche essentiellement française en la matière à cette époque, il n'entreprend pas un travail de synthèse théorique qui aurait permis de consolider un peu ces concepts et de tracer des programmes de recherche. L'ouvrage qui fera vraiment mouche de ce point de vue, pour l'époque et pour la communauté sociologique en particulier, qu'elle soit de langue allemande ou non, demeure l'essai d'Ulrich Beck *Risikogesellschaft*****. De manière générale, ces textes signalent la *mise sur l'agenda*, comme on dit actuellement, des études sur le risque en sociologie. Que nous apprennent ces ouvrages et bien d'autres ? Ce sera l'objet de ce paragraphe avec une préférence pour certains textes, de sociologues allemands préférentiellement, mais

* L'introduction de la vulnérabilité permet de préciser le risque qui devient le « croisement de l'aléa et de la vulnérabilité » [Gilbert, 2009, p. 25].

** Selon le raisonnement, si l'ensemble de la population est exposé à des risques selon ces modes de vie, il n'y a pas à s'inquiéter et à intervenir de manière distributive, par exemple...

*** Un tel raisonnement comporte de nombreux biais et n'est, par conséquent, ni éthiquement ni politiquement acceptable.

**** Riskogesellschaft. Auf den Weg in eine andere Moderne, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1986. Je rappelle que la publication de cet ouvrage a été ponctuée par l'explosion du réacteur de Tchernobyl.

pas exclusivement. Il en résulte une asymétrie dont je m'excuse d'emblée auprès de mes lectrices et lecteurs et de la communauté d'auteurs qui a contribué à forger des réflexions et des outils pour penser la modernité avancée ou réflexive.

L'entrée par les risques

Si les textes consacrés aux risques en sociologie partagent une distanciation à l'égard de l'approche économique du risque qui privilégie la chance et la fortune à la perte et adoptent, par conséquent, une perspective plus sombre sur le risque que cette dernière, ils se distinguent, en revanche, par leur projet. Il y a, comme indiqué plus haut et pour faire bref, des essais qui se saisissent du risque pour éclairer une époque et des textes, voire des manuels, qui se conçoivent comme des guides de l'action et adoptent en conséquence une approche plus pragmatique sur les risques. Les textes que je mobilise ici appartiennent davantage à la première catégorie qu'à la seconde. Je commence par Ulrich Beck auquel j'entremêle des références à Niklas Luhmann.

En publiant *Risikogesellschaft**, Beck signe un essai théorique sur la modernité. Il s'agit, quoiqu'on pense de l'auteur et de sa thèse, d'une contribution majeure qui s'inscrit dans la tradition sociologique allemande. En écrivant cet ouvrage, Beck poursuit dans la lignée des réflexions sur la modernité qui caractérisent cette dernière, en répondant notamment à Jürgen Habermas et à Niklas Luhmann. Le point principal d'articulation autour duquel sa thèse se déploie avance l'idée que les risques sont des productions de la modernité et plus particulièrement des manières de penser et de faire propres aux « Modernes » qui les dispensent de faire attention [Stengers, 2009]. Cette licence, comme le fait justement remarquer Isabelle Stengers, est très curieuse et on peut se demander, en effet, d'où nous tirons cette confiance, voire cette outrecuidance ? Nous les tirons de la certitude que nos engagements sont infaillibles ou quasi. Cette certitude est un legs des sciences modernes, dans leur alliance avec la technique principalement, et est bornée par le système « assurantiel » qui intervient en cas de pépin, comme on dit en langage familier. La société moderne** peut être qualifiée de société du risque à partir du moment où précisément cette certitude s'émousse, c'est-à-dire quand une certaine inquié-

tude vient à s'exprimer, à prendre forme socialement, par l'intensification de communications sociales structurées autour des risques***, par exemple. Ce moment qui s'étire dans le temps, bien évidemment, autorise les sociologues à parler de modernité réflexive et à instituer, de la sorte, un tournant ou une inflexion dans l'histoire de la modernité annoncée par l'inquiétude qui se fait jour dans la vie quotidienne des « Modernes ». Cette modification des sentiments, de l'air du temps, de l'atmosphère qui règne est adossée à la multiplication d'événements suffisamment spectaculaires et traumatisants pour que le sentiment dit de sécurité ontologique soit affecté. C'est ainsi que s'installe progressivement une certaine distance entre les « Modernes » et leurs œuvres. Cette distanciation peut même aller jusqu'à nourrir un sentiment de suspicion à leur rencontre qui sera plus ou moins renforcé selon que les institutions qui protègent ces œuvres ne sont plus crédibles non plus. Si ce sont les installations lourdes, lestées de technique hautement sophistiquée, qui sont les premières concernées par ce sentiment de suspicion, en raison des accidents dont elles sont passibles et de leurs impacts humains et écologiques, c'est également en vertu des nuisances quotidiennes qu'elles génèrent. Ces dernières qui altèrent la vie et l'ensemble des sens témoignent, au côté de pollutions plus consistantes et de catastrophes irréversibles des « ratés » de la modernité. Toutes ces expériences apportent un contre-éclairage sur la modernité conquérante et sûre d'elle-même. C'est à une démonstration de ce type que Beck s'emploie en passant en revue les grandes institutions**** qui fondent la société moderne du point de vue du rapport entre les projets qu'elles nourrissent initialement et leurs réalisations concrètes. Ces institutions poursuivent respectivement des idéaux qui ont servi de justifications à des aménagements et des bouleversements qui n'ont pas toujours été accueillis favorablement par les populations et il semble raisonnable, par conséquent, qu'elles répondent rétrospectivement de leurs entreprises, à l'aune de réalisations concrètes et des faits. S'il était injuste de les condamner sous prétexte que la réalité s'écarte des idéaux et des représentations, il semble raisonnable dans une société rationnelle de constater ces écarts, de les évaluer, ne serait-ce que pour en avoir conscience et s'accorder éventuellement sur des seuils acceptables. Cette attente sociale d'évaluation des institutions et des acteurs qui s'engagent au quotidien dans ces dernières est à elle seule une expression de la

* Pour la réception française de cet ouvrage, il faudra attendre 15 ans, puisqu'il n'a été traduit et publié en France qu'en 1981. L'œuvre de Luhmann reste presque entièrement ignorée en France, où très peu de ses ouvrages ont été traduits.

** Pour information : est-il préférable d'adopter le singulier ou le pluriel quand on parle de la société moderne ? Cette question est pertinente sociologiquement ainsi qu'en témoignent les discussions qu'elle suscite dans la communauté des sociologues allemands... Elle a été portée par Luhmann, en particulier, qui défend l'emploi du singulier en raison du postulat selon lequel la société forme un système, ainsi que du processus de globalisation.

*** L'adoption de ce langage est, elle aussi, située sociologiquement : elle renvoie à l'approche systémique développée par Luhmann.

**** Les sciences et la technique, la démocratie parlementaire, le salariat et le marché du travail, la famille moderne et les rapports de genres et de générations.

modernité réflexive : elle fait figure d'innovation par rapport aux attentes qui ont prévalu, disons dans l'après-guerre avec ce que Beck qualifie de première modernité.

De ce tour d'horizon institutionnel qu'entreprend Beck se dégage la constante selon laquelle il existe un écart assez monumental entre les discours que les institutions tiennent sur elles-mêmes et la réalité empirique, écart dont les êtres humains qui vivent dans ces sociétés, certains plus que d'autres, font les frais. Il en va ainsi à chaque fois que nous n'entrons pas dans les statuts établis d'après des modèles de carrière, de famille, de scolarité, de santé, etc. Par ailleurs, les conséquences de tels écarts ne sont généralement pas interprétées comme des défaillances des institutions, mais comme celles des individus. Ce constat est problématique à plusieurs titres : il témoigne de biais cognitifs importants et questionne, par conséquent, la validité des savoirs qui orientent les représentations et sur lesquels se prennent des décisions. De plus, il est contre-producteur ainsi qu'en témoignent les pannes, les accidents, les pathologies et les souffrances diverses enregistrés au cours du temps.

La société du risque, pour résumer ces propos, est une société qui s'oriente d'après des programmes erronés et qui expose ses populations en conséquence. À cet égard, l'essai de Beck résonne comme une alerte* qui vise un sursaut, un ressaisissement de la société, auquel peut participer le processus de réflexivité dont est née l'inquiétude qui l'entretient en retour. Le processus de réflexivité peut se décliner selon différents plans, il équivaut à la fois à une prise de conscience pour les êtres humains et à l'instauration et l'application de différents principes, dont les principes de prévention, d'évaluation et de précaution, pour les institutions. Il procède à la fois d'un sentiment de vigilance [Roux, 2006] et de confiance [Watier, 2008] : le premier est alimenté par une certaine modestie et prudence et le second par une certaine croyance en l'homme et dans les institutions sociales. L'intervention de la réflexivité dans les situations humaines fonctionne, par conséquent, à la fois comme un frein et comme une incitation à l'action. L'association de ces différences ne relève pas, comme on pourrait éventuellement le penser, d'une incohérence, mais de l'affirmation d'une nouvelle éthique qui fait jour dans la société du risque. Beck avance à ce propos que nous sommes passés ou en voie de passer d'une éthique du « ou, ou » à une éthique du « et, et ». Cette substitution se traduit concrètement par des dispositions psychosociales

ambiguës comme celles qui tentent de combiner confiance et méfiance**. Si Beck n'associe pas explicitement confiance et méfiance, il demeure que les dispositions psychosociales qui semblent s'épanouir à l'âge du risque procèdent de l'hybridation des sentiments, voire d'une confusion des genres. Plus prosaïquement, cela conduit à adopter à l'égard de la science et des institutions modernes une attitude ambivalente selon laquelle on se sert de la science pour critiquer les résultats et les propositions scientifiques, mais en aucun cas pour condamner la science et rejeter les méthodes et les techniques avérées dont elle a pu nous équiper. Ce sentiment et ce raisonnement sont généralisables aux autres institutions*** dont Beck analyse les effets pervers. De manière générale, s'il n'est jamais question de vulnérabilité proprement dite dans cet ouvrage, ne serait-ce que parce que c'est le risque qui figure au premier plan de ce dernier, la vulnérabilité est constamment présente : elle accompagne le risque comme son ombre. Cette observation annonce l'avènement d'une nouvelle manière de considérer les effets de captures du progrès et du développement dont la modernité s'est faite la championne.

L'entrée par la vulnérabilité

La vulnérabilité accompagne le risque comme son ombre. Cette impression se confirme au fur et à mesure de la lecture de l'essai de Beck et prend corps véritablement avec la proposition selon laquelle les individus sont institués en principaux régulateurs de la société du risque. Cette remarque que Beck livre quasiment à ses lecteurs en guise de conclusion constitue un excellent point de départ pour une réflexion sur la vulnérabilité. Même si par rapport à cette formulation, je souhaiterais davantage recourir à la figure de l'être humain plutôt qu'à celle de l'individu, la référence à ce dernier est justifiée par la solitude dont ce terme est chargé. Les individus pallient aux pannes du système, en amont, pendant et en aval : ils portent, bien souvent dans la solitude et le dénuement, les dysfonctionnements de la démesure de la modernité et ses conséquences. Et pour assumer cette tâche, il faut, certes, qu'ils aient *a minima* conscience de leur condition et qu'ils soient prêts à endosser les responsabilités qui en découlent... C'est, cela dit en passant, le motif pour lequel j'ajouterais volontiers la référence à l'humain à celle d'individu. Cette petite digression m'amène à considérer de plus près la notion de vulnérabilité sous l'angle des sacrifices qu'elle induit.

* Il entre à ce titre dans les essais volontiers qualifiés de normatif. La remarque est rarement élogieuse. Je tempèrerais volontiers la critique en remarquant qu'une des vocations des œuvres culturelles est d'éveiller la conscience, d'inciter à la subversion et à la transgression des normes bien établies. Pour une sociologie de l'alerte, voire l'ouvrage fondateur de Chateauraynaud et Torny [Chateauraynaud, Torny, 1999].

** Tentative, dont il me semble que des sociologues de la confiance comme Patrick Watier, par exemple, douteraient qu'elle soit consistante du point de vue de la spécificité d'un sentiment psychosocial comme la confiance, mais cela reste à préciser...

*** Le marché, la représentation démocratique et la famille ou le principe communautaire...

Le système, pour reprendre une expression sociologique des années 1970-1980 qui n'a pas tardé à faire son nid dans le langage courant tant elle correspondait vraisemblablement assez justement à un sentiment partagé, peut toujours tourner à vide et foncer droit dans le mur, ce n'est pas lui qui fait les frais au premier plan de cette course folle, qualifiée en langage savant d'autopoiésis [Luhmann, 1984 ; Rudolf, 1994]. Ce sont donc bien les êtres humains, les territoires qu'ils habitent, leurs dieux et leurs fétiches [ou faitiches selon Latour, 1991] ainsi que les pratiques et rituels qu'ils honorent qui en prennent avant tout un coup. La sémantique du risque renvoie par-delà les situations concrètes dans lesquelles elle est enchâssée – accidents technologiques des installations classées et autres grands systèmes techniques –, aux formes de vie que la course au progrès et aux intérêts a déstabilisées, malmenées, nivelées puis anéanties. Elle évoque, en bref, la face cachée du progrès que Serge Moscovici a très justement intitulé d'histoire humaine de la nature [Moscovici, 1977]. En adoptant le point de vue de la vulnérabilité par rapport à la thèse de la société du risque, en poursuivant, en d'autres mots, une des pistes de recherche annoncées en conclusion, on substitue une sensibilité à une autre et par conséquent un regard à un autre. On troque une approche, qui en dépit des connexions qu'elle veille à établir avec des considérations métaphysiques, notamment, demeure imprégnée par une pensée probabiliste et un esprit comptable contre une autre. Raisonner à partir de la figure du risque équivaut toujours à faire des paris, raisonner, *a contrario*, à partir de la figure de la vulnérabilité, c'est prendre le parti de l'empathie. C'est endosser le point de vue du gestionnaire d'un côté et celui de la subjectivité de l'autre... Or se glisser dans la peau du responsable c'est se préparer à rendre des comptes et se préparer, globalement, à dire que telle perte ne compte pas, par exemple, par rapport à des coûts et à des acquis globaux. C'est se former à un raisonnement sur le mode des grands nombres contre une forme d'empathie qui résiste, peut-être, dans un premier temps, au raisonnement, parce qu'elle est dans l'épreuve de la perte ; que cette dernière se joue à huis clos et dans le silence ou non importe peu dans un premier temps... Cela ne signifie pas que toute montée en généralité ne soit pas accessible à celui ou celle qui explore les montées en singularités, mais que l'adoption du point de vue en généralité ne parvient pas à gommer le sentiment d'injustice ressenti par les personnes concernées, voire les victimes. Ces dernières sont à même d'endosser le point de vue du responsable, du collectif, parce qu'elles peuvent reconnaître, par exemple, qu'aussi grands soient leur malheur et leur peine, ces derniers ne mettent pas en péril des principes qui transcendent leur propre vie. Cette pensée, dont on peut s'attendre à ce qu'elle parvienne éventuellement

à atténuer la peine, au sens où elle n'annihile pas l'espoir d'un monde meilleur, ne parviendra vraisemblablement pas à atténuer le sentiment d'injustice éveillé à l'occasion d'une offense, d'un déni de reconnaissance ou d'une forme de sacrifice. Aussi mineure que soit l'injustice, on peut en effet se dire que si le monde se porte bien, si les choses poursuivent leur cours *as usual*, comment se fait-il qu'aucune voix ne s'élève pour atténuer la souffrance de quelques-uns et n'intervienne en leur faveur ? Voilà en quelques mots, ce que peut ressentir celui, celle qui souffre et est victime de sacrifices, même au nom du progrès. Cette réflexion entre en écho avec un passage extrait d'un article de Luhmann où il est question de la distinction que la sociologie allemande établit entre risque et danger.

Ce que la différence entre risque et danger nous enseigne...

Alors que le risque est volontiers défini par différentes disciplines, dont la géographie, comme un aléa associé à une probabilité, la sociologie, en particulier de langue et culture allemande, ajoute que ce dernier est produit socialement. L'apport de la sociologie tient précisément à cet ajout qui justifie le processus de réflexivité auquel la sociologie s'associe, au déploiement duquel elle participe avec d'autres disciplines sœurs. Le passage que j'ai à l'esprit complète cette idée en distinguant le risque du danger. Ce dernier – le danger –, répond à la même définition du risque, hormis qu'il n'est pas engendré par la société et par les hommes, mais qu'il procède disons du cours des choses. Alors que le risque serait, pour résumer, d'origine anthropique et sociale, le danger serait d'origine naturelle*. Cette distinction, dont on peut discuter la pertinence, importe néanmoins socialement ainsi qu'en témoigne la polémique actuelle autour du changement climatique. Un des enjeux de cette dernière tient à l'identification d'une cause ou d'un faisceau de causes, sachant que de cet établissement découle l'attribution d'une faute et, par conséquent, de la responsabilité qui justifie l'application d'une peine ou d'une sanction éventuelle. Le qualificatif – anthropique ou non –, qui équivaut à tracer une frontière entre des phénomènes d'origine humaine et sociale et des phénomènes d'origine naturelle, à instituer une frontière entre société et nature, constitue un enjeu social réel dont dépendront le cas échéant des obligations comme le dédommagement des territoires et des générations sacrifiées au nom d'un progrès insoutenable. Il en va donc bien d'une question de justice sociale, cette dernière étant lestée d'une gravité d'autant plus grande que ce sont les fondements même de la vie qui sont en cause, dans certains territoires plus que d'autres. Car ici encore, force est de constater que si l'ensemble de la planète est théoriquement concerné, certaines régions et populations le sont davantage que d'autres.

* Considéré sous cet angle, le danger serait quasi équivalent de l'aléa. « La notion d'aléa tend à présupposer l'existence en soi des phénomènes naturels dont les sciences de la terre, diversement alliées aux sciences de l'ingénieur, ne feraient que re-connaître les caractéristiques » [Gilbert, 2009, p. 28].

La différence entre risque et danger, à laquelle Luhmann nous enjoint de penser avec lui, demeure, selon cet auteur, irréductible quoiqu'on fasse et quelles que soient nos intentions. Si nous pouvons alterner idéalement entre l'un et l'autre point de vue, nos actions, qui équivalent toujours à des options et à l'instauration de priorités, induisent des risques, soit des sacrifices potentiels, ne serait-ce qu'en vertu de la position d'acteur que nous endossons à ce moment-là. Car en agissant, nous nous plaçons du côté de l'acteur et non de la victime, nous nous mettons dans la situation de devoir rendre des comptes, d'endosser la responsabilité et le cas échéant les sanctions qui s'ensuivent. Mais, poursuit-il, en admettant que nous souhaitions nous situer dans la peau de l'acteur et de la victime, le pourrions-nous ? Un élément de réponse à cette question est apporté par la notion de contingence. La contingence caractérise les établissements humains.

L'état de contingence

Derrière ce vocable, il faut entendre l'association de deux négations : la contingence définit des états qui ne sont ni nécessaires ni arbitraires. Bien qu'il pourrait en être autrement, nous agissons à partir d'héritages qui définissent les contextes – contraintes et ressources comprises – de nos actions. Ce préalable conditionne l'existence humaine. Que nous options pour une action ou une autre, voire que nous nous abstenions d'agir, ne change pas le problème : nous demeurons partie prenante*. Il s'ensuit que nous ne pouvons pas nous extraire des responsabilités afférentes à notre condition. Bonne nouvelle ? Oui et non, dans la mesure où lorsque nous endossons des actions, nous le faisons toujours en méconnaissance partielle des situations et des conséquences. Ces réflexions se précisent au contact de problèmes un peu plus prosaïques du type de ceux que peut rencontrer un professionnel, quel que soit son domaine d'intervention, lorsqu'il doit pondérer une décision du point de vue des conséquences de cette dernière sur la santé et l'environnement, pour prendre des exemples qui nous ramènent au présent symposium. Il sera exposé à ce que Luhmann désigne de double, voire de multi-contingence si on élargissait la liste des motifs par d'autres, si on ajoutait à la santé et l'environnement d'autres préoccupations comme celles de l'éducation ou de l'économie. Intégrer différents points de vue dans ses actions, c'est faire attention à ce que ces dernières ne nuisent pas par leur déroulement à l'état sanitaire de la population ainsi qu'à l'intégrité de son environnement, par exemple. C'est prendre fait et cause, en d'autres termes, pour ces dimensions de l'existence. Que se passe-t-il si on

ajoute d'autres faits et causes ? Le peut-on et jusqu'à quel point ? Et si, comme on s'en doute, cette attitude de précaution trouve des limites, comment les pose-t-on, selon quels critères, en suivant quels arguments ? Le problème se pose dès l'instant où l'on opte pour une cause plutôt qu'une autre et qu'on se met, par conséquent, au service d'une cause plutôt que d'une autre. On entre irrémédiablement dans la logique du sacrifice évoquée précédemment. D'où l'avantage, soit dit en passant, de la division sociale du travail qui garantit, par un processus de différenciation fonctionnelle, le perfectionnement des ressources nécessaires, dont la formation de professionnels, à la défense des différents domaines, dimensions qui ont fait l'objet historiquement d'une reconnaissance sociale : la santé, l'éducation... et l'environnement, plus tardivement. La professionnalisation prend en charge, sous cet angle, les victimes potentielles qui ne trouveraient pas à s'exprimer : elle les représente au sens fort du terme et veille indirectement à leur reconnaissance. L'institutionnalisation de disciplines, de corps, de ministères, etc. est une réponse au risque de sacrifice et d'oubli, évoqué précédemment. Réponse insatisfaisante, certes, mais néanmoins existante. Réponse faillible en raison des rapports de forces sociaux au sein desquels ces différentes institutions sont prises et en lutte, d'une part et de la difficulté inhérente à la recomposition, d'autre part. Car si la différenciation fonctionnelle permet d'exceller, c'est un des arguments de Luhmann en faveur de la différenciation fonctionnelle, dans la connaissance d'un domaine, que ce soit par immersion et empathie, elle fait fi des autres points de vue possibles et s'expose, par conséquent, à la sectorisation et aux risques d'erreurs par excès de réduction de la complexité qui l'accompagnent. À ce processus généralement qualifié de montée en généralité, que Bruno Latour qualifierait de pratiques de « purification », doit en correspondre un autre : celui de la composition ou la recomposition d'un collectif, qu'on désigne couramment du terme de société**.

3. La constitution de collectifs

Nous voilà donc arrivés au cœur du débat qui porte bien sur la question des collectifs, voire du monde, auxquels nous pouvons participer et contribuer, selon quelle conscience, avec quel degré de responsabilité et de « consentement à payer » – pour reprendre la formulation « malheureuse » de la méthode dite des coûts et avantages, par rapport à laquelle les critiques ne manquent pas –, en cas d'errements, d'échec, voire de faute ? Un des drames de cette question c'est qu'elle dépend en partie de

* Nous sommes une part du problème et de la solution, pour reprendre une formule qui a connu un certain succès dans le cadre des communications organisationnelles.

** Selon les protagonistes de la théorie de l'acteur réseau, dont Latour, il serait préférable d'abandonner ce vocable en raison de l'exclusion implicite de la nature et des phénomènes qui lui sont associés. Il serait préférable d'employer, selon cet argument, le terme de collectif ou de monde plutôt que de société afin de souligner le souci d'un élargissement des sociétés humaines à ce qui en était communément exclus, la nature et par là même l'ensemble des non humains.

notre conscience, soit du degré d'intégrité de tout un chacun, de sorte que ce sont les plus vils qui peuvent se dédouaner à bon prix et nuire sans vergogne à cette tâche. Cela se mesure assez bien à l'aune des discussions autour des biens communs et des passagers clandestins, dont la puissance de nuisance est impressionnante [Hardin, 1968 ; Stengers, 2009]. Les formes de vulnérabilités sociales, écologiques rouvent aussi leur origine dans ce type d'asymétries, à savoir que des efforts collectifs peuvent être infléchis, voire anéantis, par de « mauvais joueurs » et des profiteurs. La figure du parasite trouve ici un emploi [Serres, 1980]. Elle se joue à différentes échelles, des situations les plus insignifiantes au plus énormes. Sa généralisation témoigne de situations d'interdépendance, dont la société du risque est caractéristique, et d'imbrication telle qu'il est tentant de jouer la carte du passager clandestin. *Quid*, cependant, si cette tentation gagnait l'ensemble de la société ? Si de plus en plus de gens optaient pour cette forme de participation ? On entrerait vraisemblablement dans un régime de vulnérabilité généralisée qui profiterait à certains plus qu'à d'autres et dont certains pâtiraient cruellement. Or c'est bien ce qui semble se jouer, selon Luhmann, à travers la généralisation des communications structurées autour des risques. Ces dernières annoncent un régime caractérisé par une revendication à être acteur à tout moment et tout le temps sans porter la charge de cette posture. L'effondrement d'un certain nombre de mécanismes qui permettaient de lier l'espace et le temps dans des sociétés qu'on ne

pouvait qualifier de risque est une des manifestations de cette irresponsabilité généralisée, dont Beck a également parlé. Les dispositifs – dont les normes, le contrat, l'épargne, etc. – qui garantissaient non pas contre les incertitudes mais contre les communications à risques, avec les sentiments psycho-sociaux correspondants*, apportaient aux sociétés une protection contre les effets du temps : ils offraient aujourd'hui des garanties quant à un futur que tout le monde ignore. Force est de constater que ces mécanismes sociaux et psychosociaux cèdent du terrain au profit d'une nouvelle manière d'engager l'espace et le temps qui s'extériorise *via* les communications à risque. Comment fonctionnent ces dernières et comment engagent-elles l'espace et le temps ? Elles procèdent par temporisation, c'est-à-dire en retardant les décisions et les engagements par le recours à la polémique, voire dans le meilleur des cas à la controverse. Cette manière de faire vaut alternative à un engagement : on s'abstient et on glose en attendant... En attendant quoi ? Que le temps fasse son œuvre, mais qu'est-ce à dire sinon qu'on méconnaît l'existence de rapports de forces qui œuvrent à bas bruit, au détriment des plus faibles ? Opter pour la temporisation ne saurait par conséquent valoir posture de neutralité, car cette dernière participe de stratégies, comme on peut le constater encore une fois à l'occasion de la polémique autour du changement climatique. Il est dorénavant à peu près clair que dans cette dernière se joue une course contre le temps : temps pour se repositionner sur des marchés par exemple.

Références

- Becerra S, Peltier A. (dir), Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés, Collection Sociologies et Environnement, L'Harmattan, Paris 2009.
- Beck U, Risikogesellschaft. Auf dem weg in eine andere Moderne, Frankfurt/Main : Suhrkamp, 1986 ; La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, Aubier, Paris 2001.
- Bernstein L-P. *Plus forts que les dieux. La remarquable histoire du risque*, Paris : Flammarion : 1998.
- Callon M, Lascoumes P, Barthe Y. Agir dans un monde incertain, Seuil, Paris 2001.
- Chateauraynaud F, Torrey D. Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris 1999.
- Fabiani J-L, Theys J. La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques, Presse de l'École Normale Supérieure, Paris 1987.
- Giddens A. The consequences of modernity, Polity Press, Cambridge 1990 ; Les conséquences de la modernité, L'Harmattan, Paris 1994.
- Gilbert C. « la vulnérabilité : une notion vulnérable ? », in Becerra S, Peltier A. (dir), *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, Collection Sociologies et Environnement, L'Harmattan, Paris 2009 : 24, 29-30 et 38.
- Godard O, Henry C, Lagadec P, Michel-Kerjan E. Traité des nouveaux risques, Gallimard, Paris 2002.
- Hardin G. The tragedy of Commons, *Science*, n° 162, 1968 : 1243-8.

* Tels que l'adhésion à des normes, la croyance en la force contractuelle et l'épargne, par exemple.

- Lagadec P. La civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilités sociales, Seuil, Paris 1981.
- Latour B. Sociologie des sciences, analyse des risques collectifs et des situations de crise, *Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise*, MRASH, Grenoble 1995. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, La découverte, Paris 1991.
- Luhmann N. Soziologie des Risikos, Walter de Gruyter, Berlin, New York 1991.
- Soziale Systeme, Suhrkamp, Frankfurt/Main 1984.
- Pigeon P. « Enjeux et vulnérabilités cachés. Évolutions récentes en géographie des risques », in Becerra S, Peltier A (dir.). *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, L'Harmattan, Paris 2009 : 53-64.
- Roux J. (dir.), Être vigilant. L'opérativité discrète de la société du risque, publications de l'université de Saint-Étienne, Saint-Étienne 2006.
- Rudolf F. « Société du risque, société vulnérable », in Becerra S, Peltier A (dir.). *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, L'Harmattan, Paris 2009 : 41-51.
- « Niklas Luhmann, une théorie de la vie adaptée à la société », in *Société*, Niklas Luhmann, dossier coordonné par Watier P, Dunod, n° 43, Paris 1994 : 29-41.
- Serres B. Le parasite, Grasset et Fasquelle, Paris 1980.
- Stengers I. Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient, La découverte, Paris 2009.
- Theys J. La société vulnérable, in Fabiani J-L, Theys J. La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques, Presses de l'École Normale Supérieure, Paris 1987 : 3-36.
- Watier P. Éloge de la confiance, Belin, Paris 2008.

